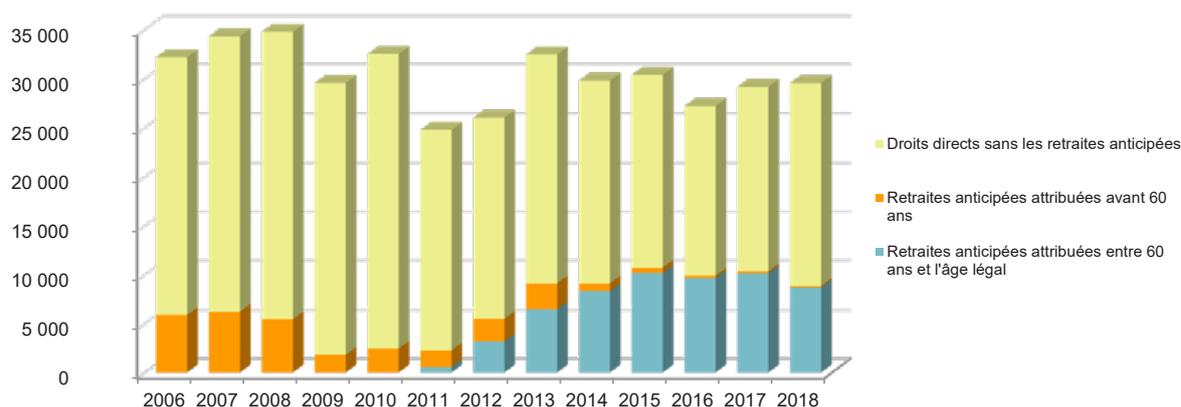




Retraités résidant en Carsat Bourgogne-Franche-Comté

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	14 437	22 795	37 232
Droits directs (retraites personnelles)	13 197	16 343	29 540
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 240	6 452	7 692
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	748	1 076	1 824

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 202	3 024	9 226
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	62,7 ans	62,3 ans
Droits dérivés	75,5 ans	73,5 ans	73,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	6,6%	11,3%	9,2%
Retraités bénéficiant d'une surcote	10,8%	11,2%	11,0%
Polypensionnés ⁽³⁾	32,6%	29,6%	31,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	286 079	359 599	645 678
Retraités percevant un droit direct seul	274 765	248 400	523 165
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 698	15 543	17 241
Retraités percevant les deux à la fois	9 616	95 656	105 272
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,3%	2,4%	2,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	70 682	27 268	97 950
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	74,9 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	811 €	639 €	716 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 148 €	970 €	1 065 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,4%	51,0%	35,8%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

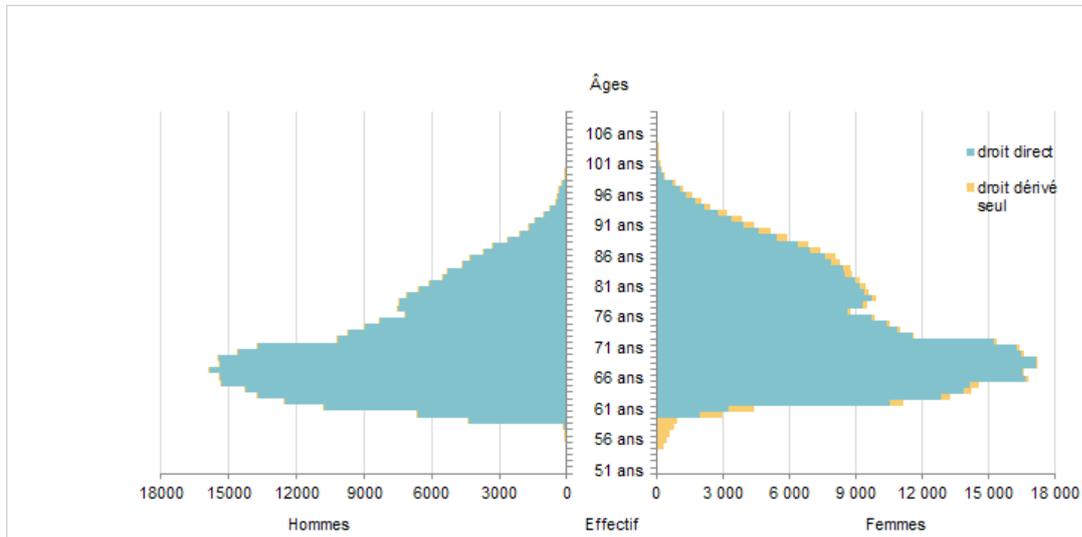
³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

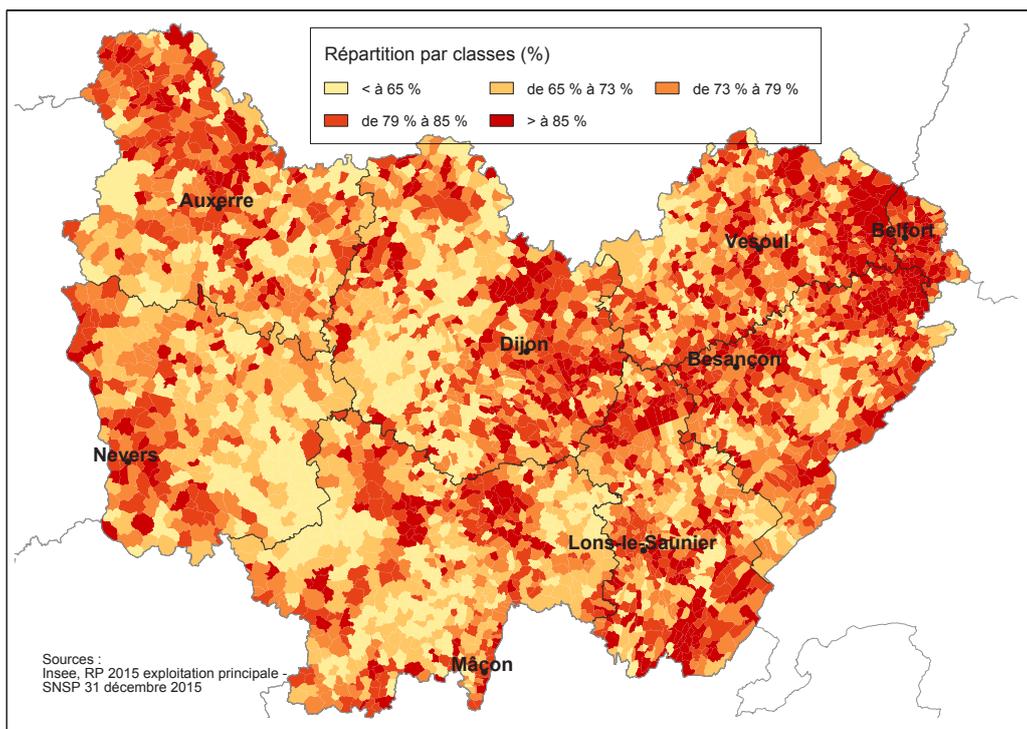
⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents

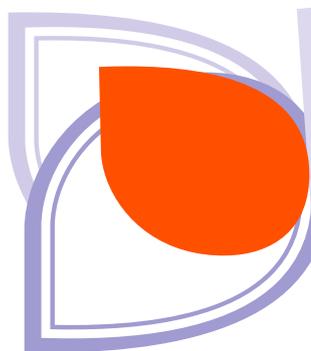


Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Bourgogne-Franche-Comté



Prestataires payés par la Carsat Bourgogne-Franche-Comté

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
21 - Côte-d'Or	45 760	58 696	104 456
25 - Doubs	47 480	58 845	106 325
39 - Jura	25 786	32 040	57 826
58 - Nièvre	20 981	28 336	49 317
70 - Haute-Saône	24 035	28 672	52 707
71 - Saône-et-Loire	57 184	72 310	129 494
89 - Yonne	30 762	38 324	69 086
90 - Territoire-de-Belfort	12 742	15 156	27 898
Total Carsat Bourgogne et Franche-Comté	264 730	332 379	597 109
Total hors Carsat Bourgogne et Franche-Comté	35 447	40 023	75 470
Ensemble des prestataires	300 177	372 402	672 579

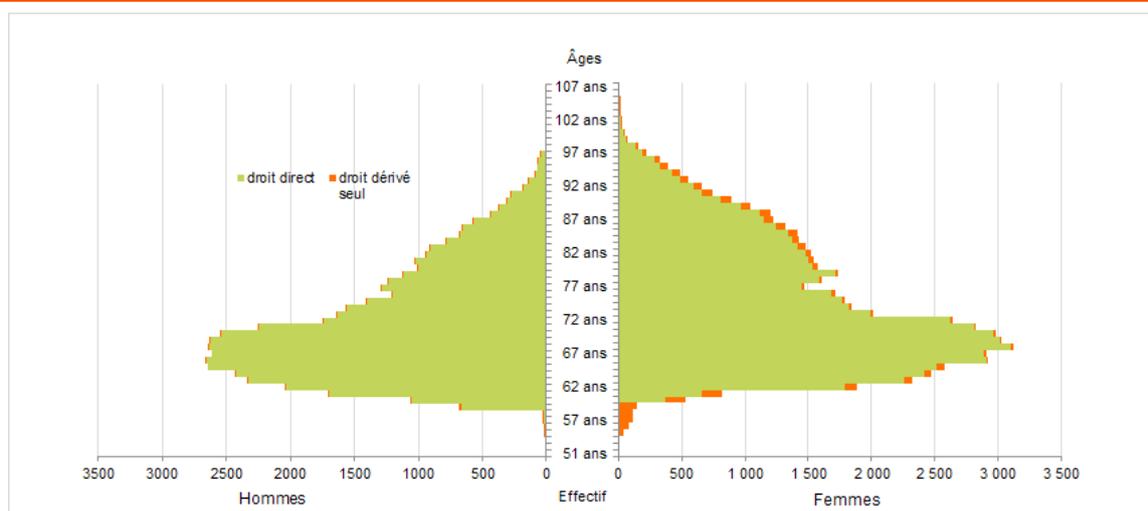


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 533	3 887	6 420
Droits directs (retraites personnelles)	2 317	2 862	5 179
Droits dérivés (retraites de réversion)	216	1 025	1 241
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	140	154	294
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 011	575	1 586
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,0 ans	62,7 ans	62,4 ans
Droits dérivés	74,7 ans	74,0 ans	74,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	32,5%	30,2%	31,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	48 136	62 079	110 215
Retraités percevant un droit direct seul	46 467	44 572	91 039
Retraités percevant un droit dérivé seul	242	2 504	2 746
Retraités percevant les deux à la fois	1 427	15 003	16 430
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,4%	2,1%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	11 640	5 456	17 096
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	74,9 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	786 €	643 €	706 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 166 €	994 €	1 080 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,9%	47,1%	34,5%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

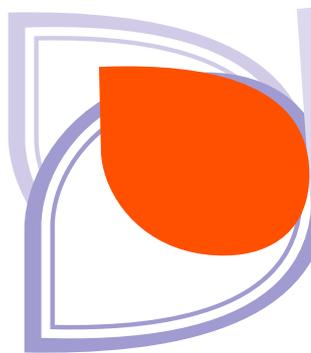
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

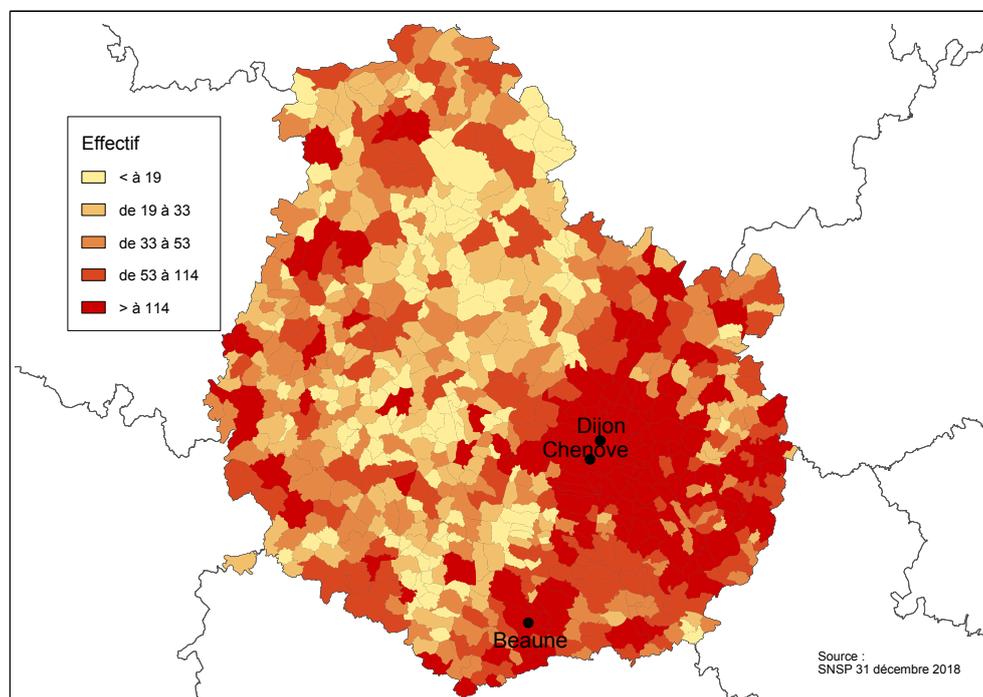
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



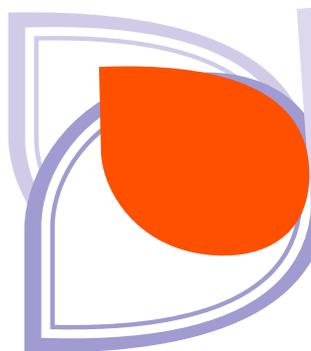
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Dijon			
Nombre total de retraités	10 958	15 992	26 950
Retraités percevant un droit direct seul	10 652	11 358	22 010
Retraités percevant un droit dérivé seul	21	619	640
Retraités percevant les deux à la fois	285	4 015	4 300
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,5%	3,0%	3,6%
Beaune			
Nombre total de retraités	2 022	2 843	4 865
Retraités percevant un droit direct seul	1 950	1 905	3 855
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	123	135
Retraités percevant les deux à la fois	60	815	875
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,6%	2,2%	2,4%
Chenôve			
Nombre total de retraités	1 255	1 747	3 002
Retraités percevant un droit direct seul	1 201	1 129	2 330
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	91	94
Retraités percevant les deux à la fois	51	527	578
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,9%	5,0%	5,4%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

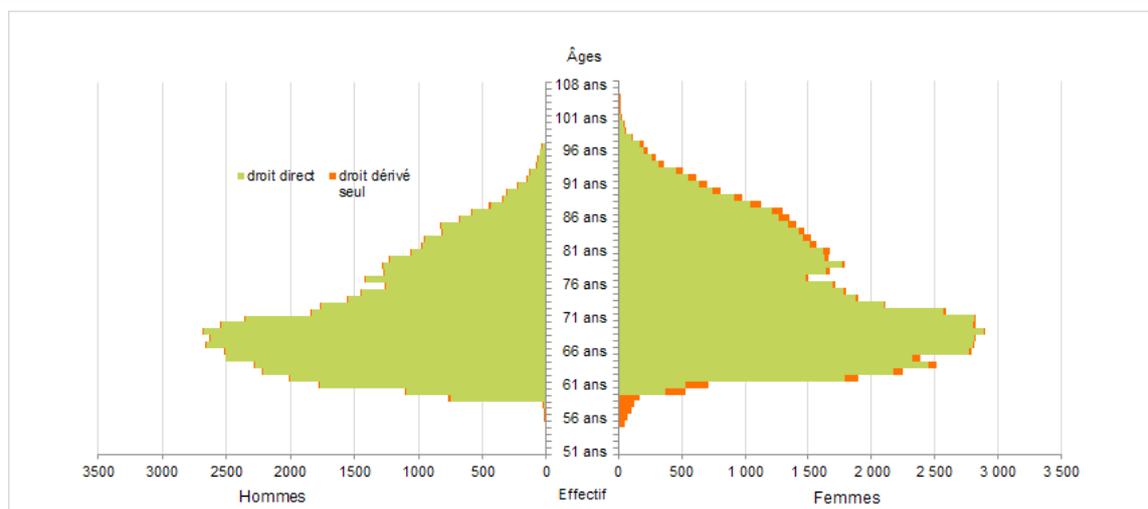


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 428	4 060	6 488
Droits directs (retraites personnelles)	2 250	2 928	5 178
Droits dérivés (retraites de réversion)	178	1 132	1 310
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	118	213	331
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 030	530	1 560
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,9 ans	62,7 ans	62,4 ans
Droits dérivés	77,6 ans	74,0 ans	74,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	37,9%	32,4%	34,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	48 932	60 901	109 833
Retraités percevant un droit direct seul	47 125	42 163	89 288
Retraités percevant un droit dérivé seul	254	2 463	2 717
Retraités percevant les deux à la fois	1 553	16 275	17 828
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,3%	2,3%	2,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 863	4 330	15 193
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	74,8 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	845 €	652 €	738 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 163 €	973 €	1 077 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	15,7%	48,9%	33,8%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

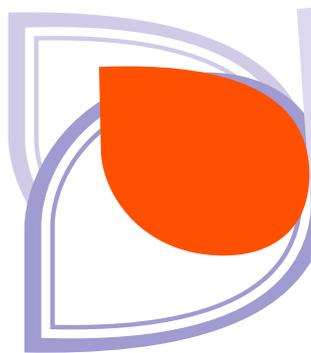
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

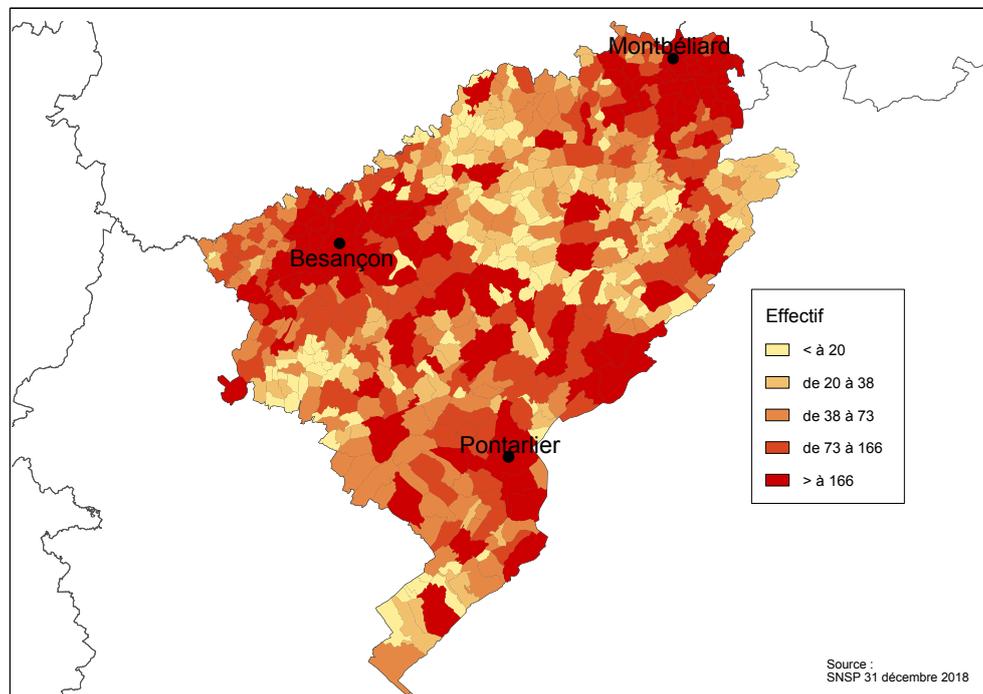
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



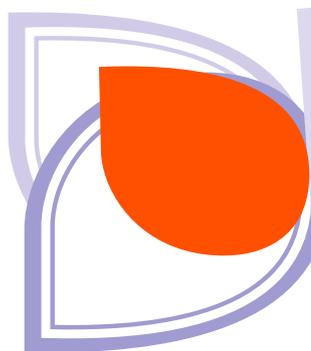
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Besançon			
Nombre total de retraités	8 353	12 668	21 021
Retraités percevant un droit direct seul	8 069	8 766	16 835
Retraités percevant un droit dérivé seul	20	506	526
Retraités percevant les deux à la fois	264	3 396	3 660
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,0%	4,6%	5,1%
Montbéliard			
Nombre total de retraités	2 385	3 061	5 446
Retraités percevant un droit direct seul	2 299	1 941	4 240
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	174	178
Retraités percevant les deux à la fois	82	946	1 028
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,5%	4,2%	4,4%
Pontarlier			
Nombre total de retraités	1 514	2 221	3 735
Retraités percevant un droit direct seul	1 433	1 514	2 947
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	72	78
Retraités percevant les deux à la fois	75	635	710
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,0%	2,7%	2,8%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

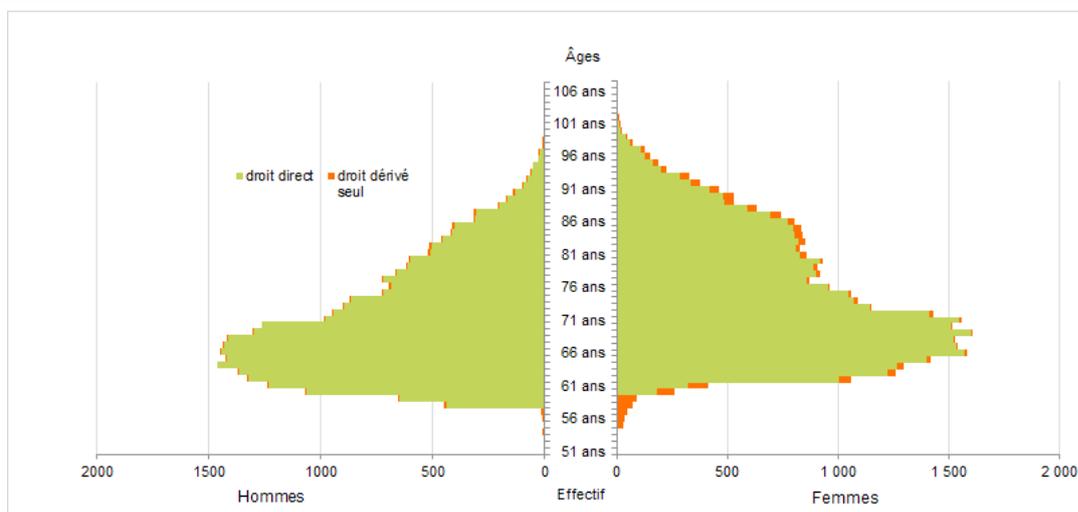


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 436	2 144	3 580
Droits directs (retraites personnelles)	1 300	1 533	2 833
Droits dérivés (retraites de réversion)	136	611	747
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	66	91	157
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	629	296	925
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,6 ans	62,2 ans
Droits dérivés	77,1 ans	74,3 ans	74,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	36,2%	30,4%	33,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	27 497	34 089	61 586
Retraités percevant un droit direct seul	26 374	23 608	49 982
Retraités percevant un droit dérivé seul	191	1 372	1 563
Retraités percevant les deux à la fois	932	9 109	10 041
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,1%	2,2%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 526	2 462	8 988
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	75,0 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	784 €	629 €	698 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 146 €	953 €	1 053 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,0%	52,3%	37,1%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

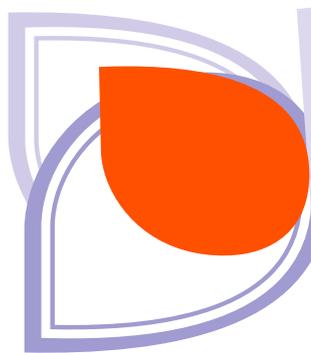
² Dénombrement des allocations de minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

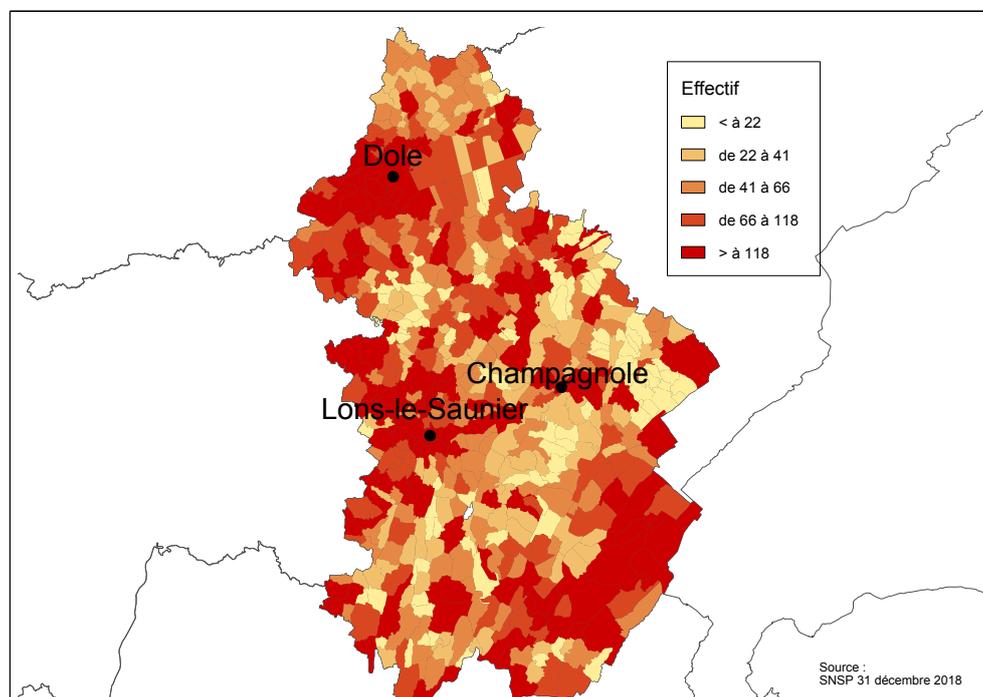
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



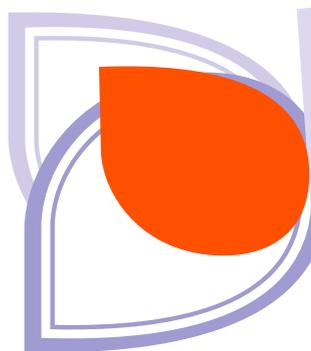
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Dole			
Nombre total de retraités	2 373	3 456	5 829
Retraités percevant un droit direct seul	2 287	2 258	4 545
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	170	174
Retraités percevant les deux à la fois	82	1 028	1 110
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,9%	3,9%	3,9%
Lons-le-Saunier			
Nombre total de retraités	1 871	2 996	4 867
Retraités percevant un droit direct seul	1 784	1 920	3 704
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	118	132
Retraités percevant les deux à la fois	73	958	1 031
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,9%	5,9%	6,6%
Champagnole			
Nombre total de retraités	998	1 392	2 390
Retraités percevant un droit direct seul	955	887	1 842
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	56	60
Retraités percevant les deux à la fois	39	449	488
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,5%	2,9%	3,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

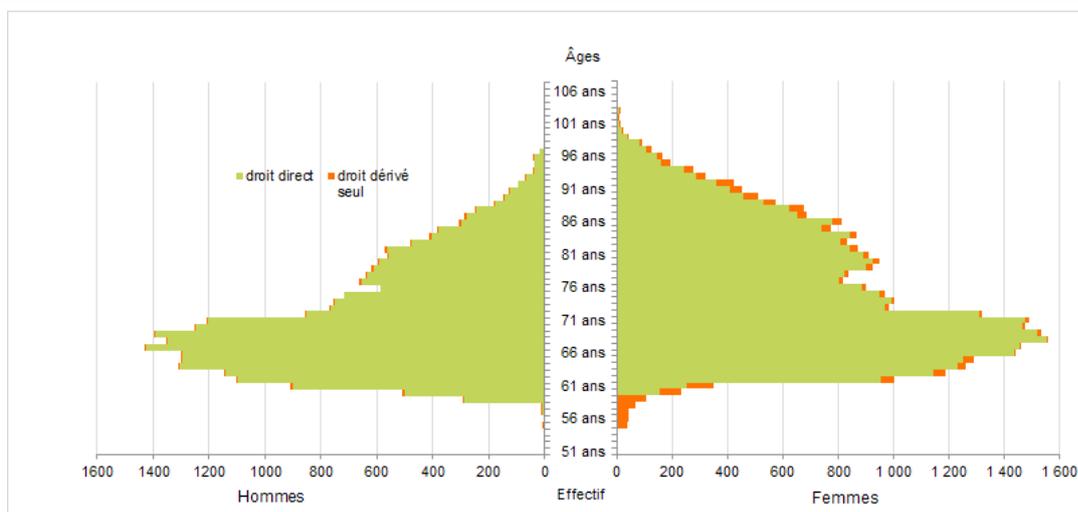


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 190	2 043	3 233
Droits directs (retraites personnelles)	1 084	1 415	2 499
Droits dérivés (retraites de réversion)	106	628	734
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	74	103	177
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	442	253	695
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,9 ans	62,8 ans	62,4 ans
Droits dérivés	74,4 ans	73,2 ans	73,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	36,3%	30,1%	32,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	24 761	32 953	57 714
Retraités percevant un droit direct seul	23 649	22 154	45 803
Retraités percevant un droit dérivé seul	176	1 448	1 624
Retraités percevant les deux à la fois	936	9 351	10 287
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,3%	2,7%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 975	2 367	8 342
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	75,4 ans	74,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	744 €	628 €	678 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 107 €	967 €	1 038 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,5%	50,8%	37,5%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

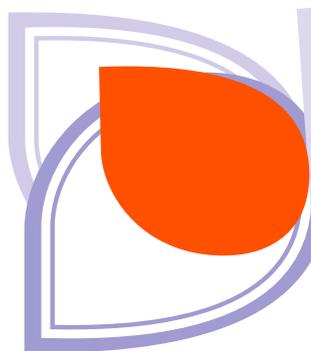
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

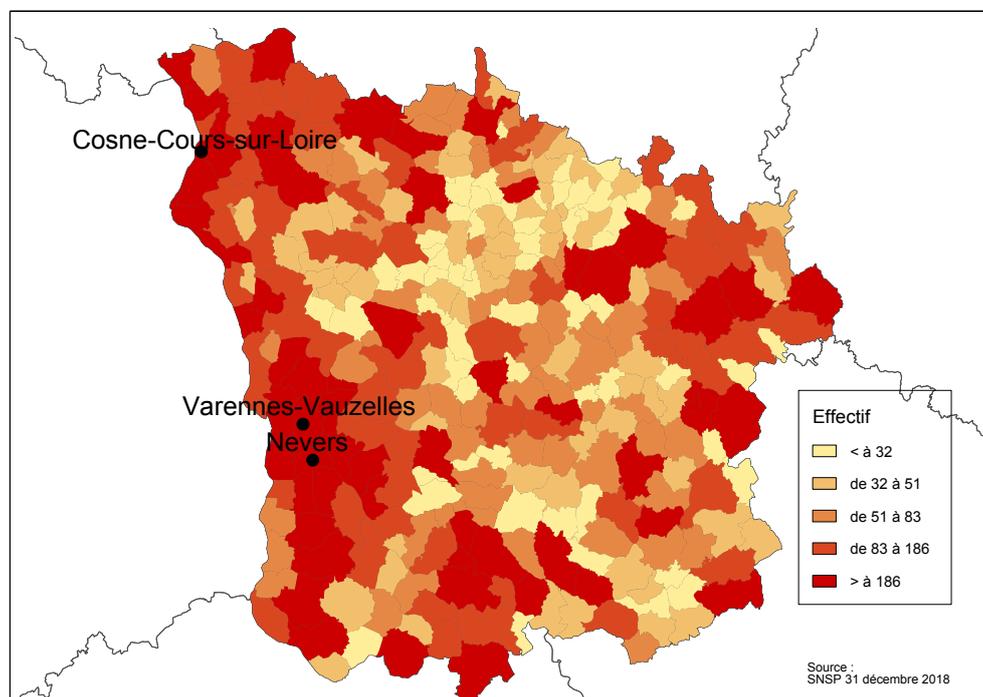
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



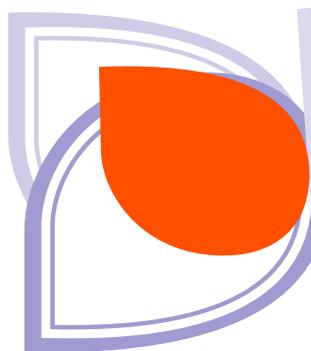
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Nevers			
Nombre total de retraités	3 405	5 371	8 776
Retraités percevant un droit direct seul	3 258	3 472	6 730
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	247	257
Retraités percevant les deux à la fois	137	1 652	1 789
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,8%	5,6%	5,7%
Cosne-Cours-sur-Loire			
Nombre total de retraités	1 353	1 867	3 220
Retraités percevant un droit direct seul	1 283	1 208	2 491
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	78	83
Retraités percevant les deux à la fois	65	581	646
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,8%	2,7%	2,3%
Varennes-Vauzelles			
Nombre total de retraités	1 136	1 650	2 786
Retraités percevant un droit direct seul	1 104	1 118	2 222
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	48	51
Retraités percevant les deux à la fois	29	484	513
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,0%	1,8%	1,4%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

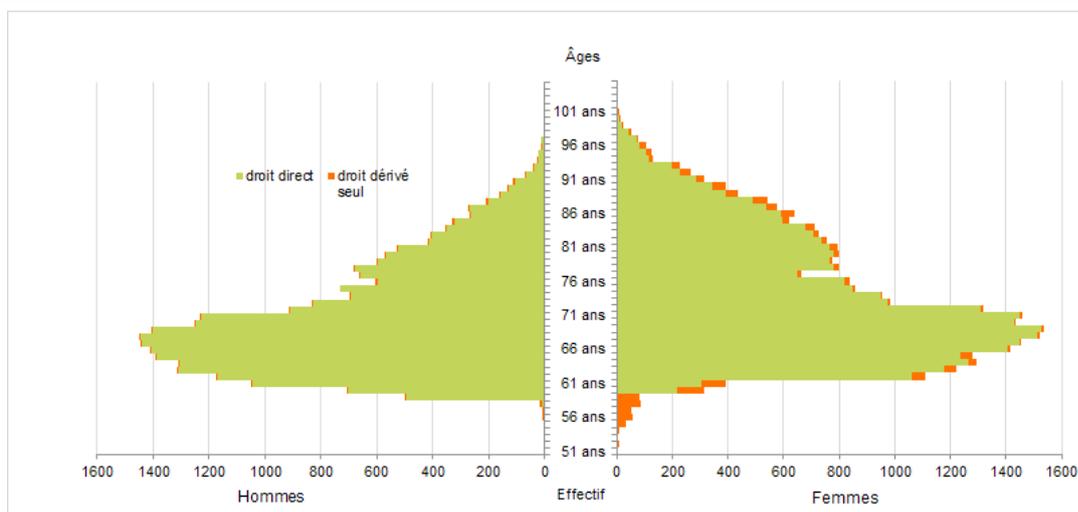


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 360	2 119	3 479
Droits directs (retraites personnelles)	1 232	1 542	2 774
Droits dérivés (retraites de réversion)	128	577	705
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	58	89	147
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	660	313	973
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,5 ans	62,1 ans
Droits dérivés	74,7 ans	72,7 ans	73,0 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	29,3%	24,9%	26,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	25 346	30 296	55 642
Retraités percevant un droit direct seul	24 199	20 830	45 029
Retraités percevant un droit dérivé seul	163	1 370	1 533
Retraités percevant les deux à la fois	984	8 096	9 080
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	1,8%	2,6%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 977	2 494	9 471
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,2 ans	73,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	818 €	639 €	720 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 121 €	947 €	1 043 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,3%	53,8%	36,4%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

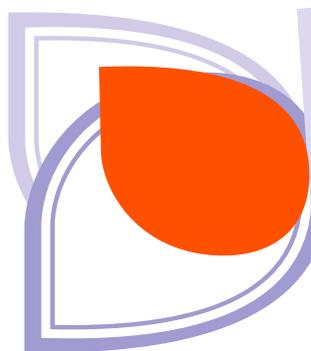
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

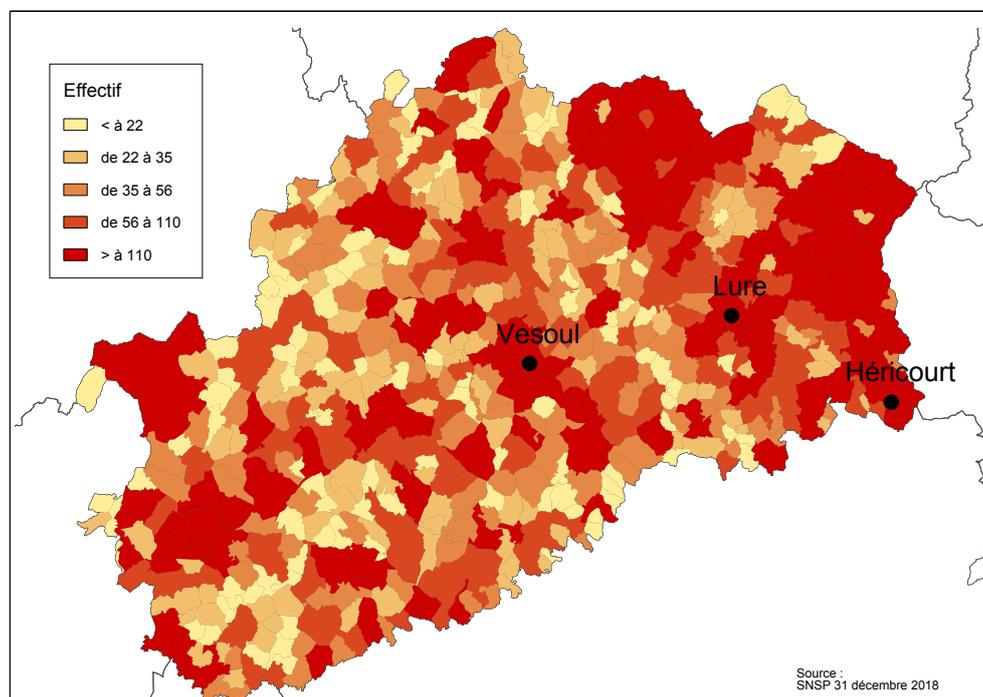
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



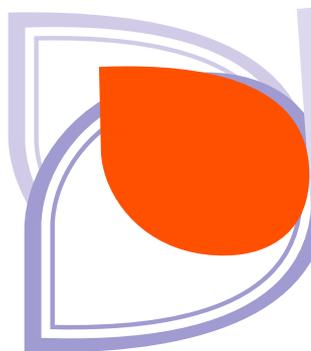
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Vesoul			
Nombre total de retraités	1 639	2 366	4 005
Retraités percevant un droit direct seul	1 572	1 536	3 108
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	116	121
Retraités percevant les deux à la fois	62	714	776
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	8,2%	7,4%	7,7%
Héricourt			
Nombre total de retraités	1 104	1 286	2 390
Retraités percevant un droit direct seul	1 050	836	1 886
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	54	57
Retraités percevant les deux à la fois	51	396	447
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,0%	3,2%	2,6%
Lure			
Nombre total de retraités	744	1 055	1 799
Retraités percevant un droit direct seul	717	668	1 385
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	50	52
Retraités percevant les deux à la fois	25	337	362
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,2%	5,2%	4,4%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

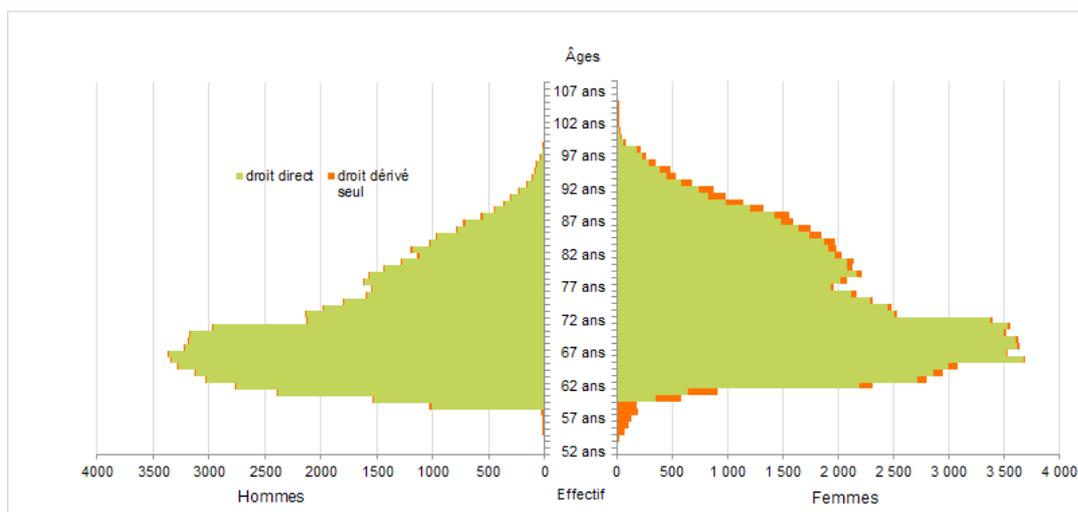


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 021	4 787	7 808
Droits directs (retraites personnelles)	2 752	3 435	6 187
Droits dérivés (retraites de réversion)	269	1 352	1 621
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	144	237	381
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 418	560	1 978
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,9 ans	62,3 ans
Droits dérivés	75,6 ans	73,3 ans	73,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	27,3%	28,7%	28,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	61 986	78 093	140 079
Retraités percevant un droit direct seul	59 427	53 332	112 759
Retraités percevant un droit dérivé seul	441	3 798	4 239
Retraités percevant les deux à la fois	2 118	20 963	23 081
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,1%	2,4%	2,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	16 629	5 349	21 978
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	75,1 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	827 €	613 €	708 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 146 €	946 €	1 059 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,0%	57,6%	39,2%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

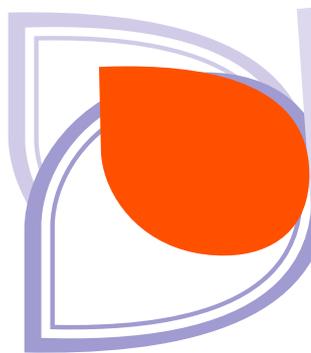
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

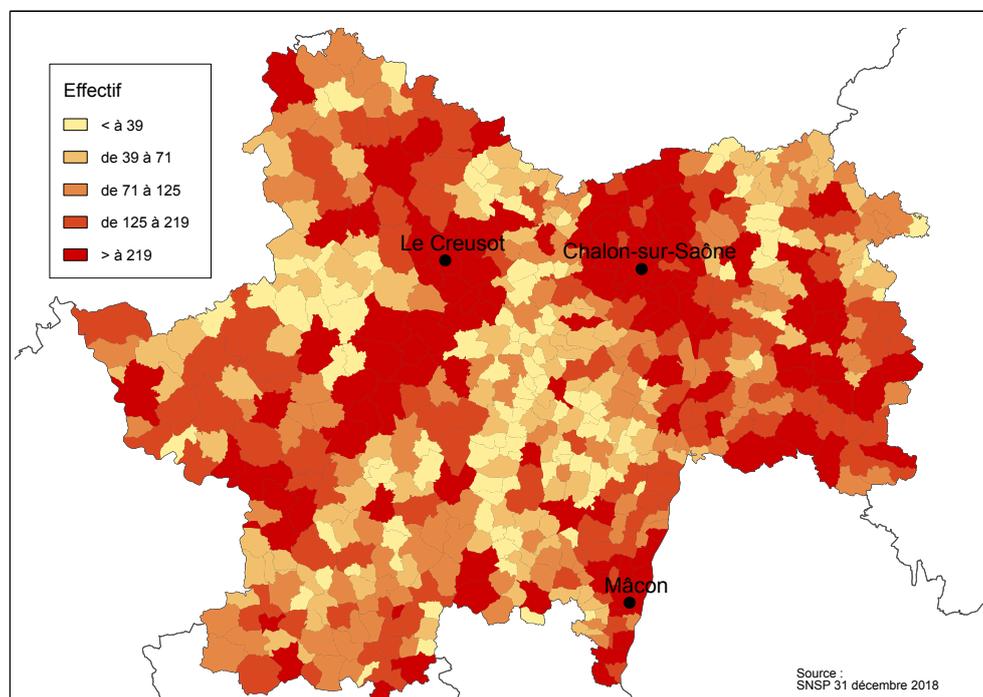
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



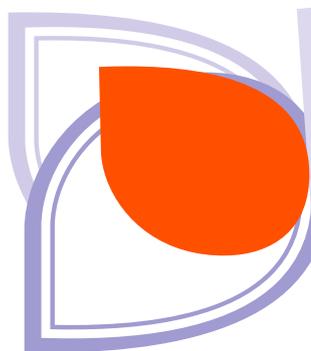
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Chalon-sur-Saône			
Nombre total de retraités	4 261	6 509	10 770
Retraités percevant un droit direct seul	4 106	4 029	8 135
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	335	342
Retraités percevant les deux à la fois	148	2 145	2 293
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,9%	4,5%	5,5%
Mâcon			
Nombre total de retraités	3 413	4 762	8 175
Retraités percevant un droit direct seul	3 230	3 198	6 428
Retraités percevant un droit dérivé seul	18	223	241
Retraités percevant les deux à la fois	165	1 341	1 506
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,9%	6,5%	6,7%
Creusot (Le)			
Nombre total de retraités	2 671	3 652	6 323
Retraités percevant un droit direct seul	2 571	2 091	4 662
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	237	245
Retraités percevant les deux à la fois	92	1 324	1 416
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,3%	3,4%	3,3%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

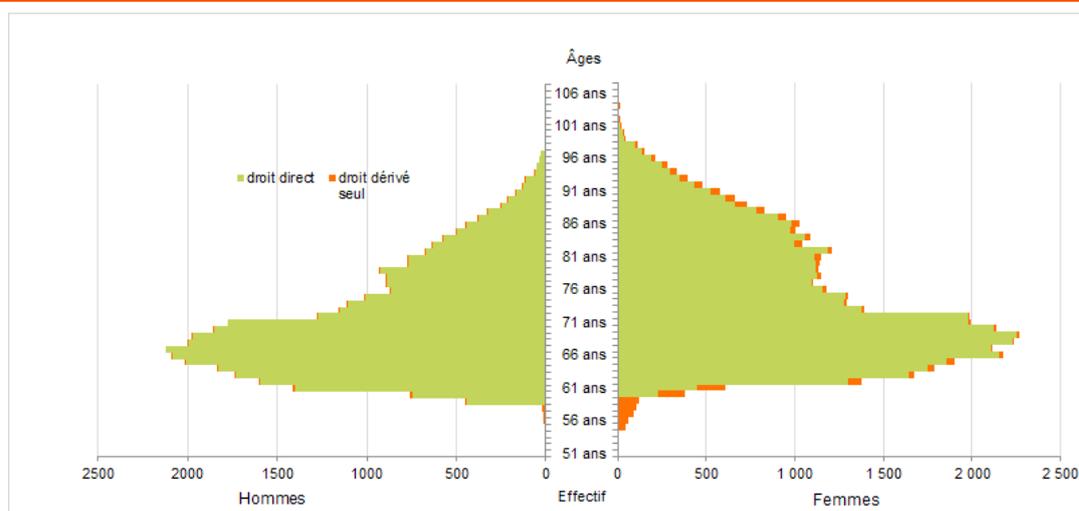


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 772	2 668	4 440
Droits directs (retraites personnelles)	1 617	1 860	3 477
Droits dérivés (retraites de réversion)	155	808	963
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	105	123	228
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	669	375	1 044
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,0 ans	62,7 ans	62,4 ans
Droits dérivés	75,0 ans	73,1 ans	73,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	32,5%	28,4%	30,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	35 980	45 095	81 075
Retraités percevant un droit direct seul	34 517	31 438	65 955
Retraités percevant un droit dérivé seul	201	1 855	2 056
Retraités percevant les deux à la fois	1 262	11 802	13 064
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,5%	2,4%	2,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 738	3 727	12 465
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	74,8 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	788 €	660 €	717 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 144 €	994 €	1 069 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,8%	47,0%	33,8%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

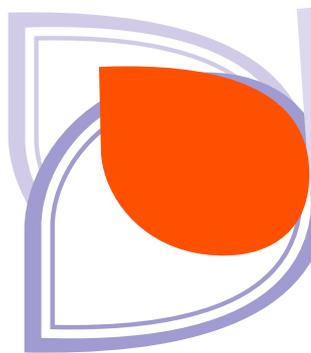
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

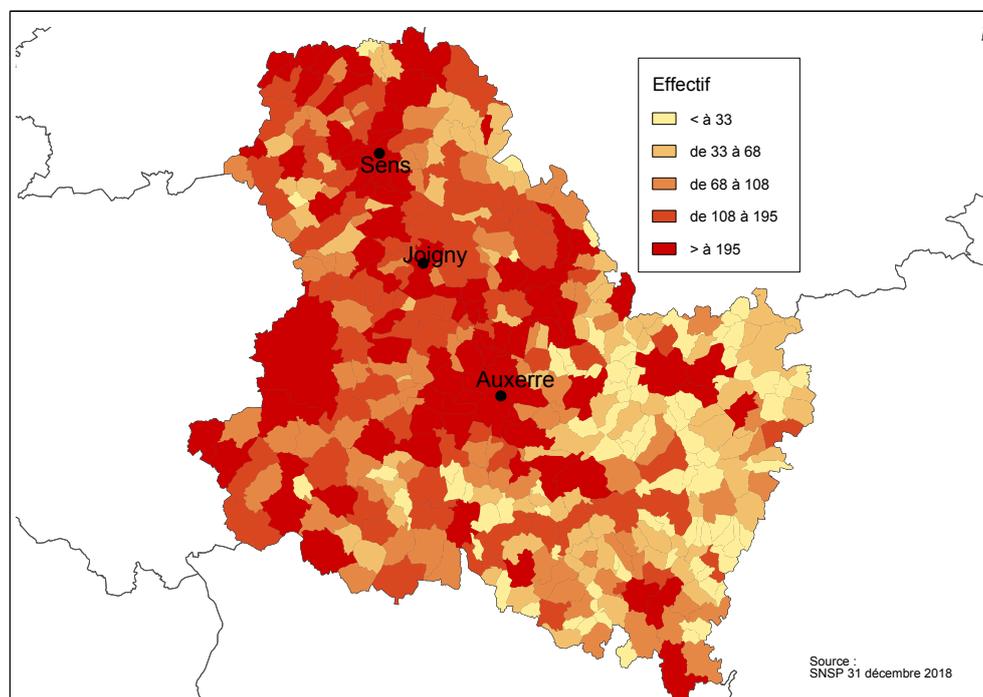
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Auxerre			
Nombre total de retraités	3 398	4 910	8 308
Retraités percevant un droit direct seul	3 262	3 345	6 607
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	239	255
Retraités percevant les deux à la fois	120	1 326	1 446
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,4%	5,4%	6,2%
Sens			
Nombre total de retraités	2 403	3 459	5 862
Retraités percevant un droit direct seul	2 302	2 243	4 545
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	163	168
Retraités percevant les deux à la fois	96	1 053	1 149
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,1%	4,1%	4,5%
Joigny			
Nombre total de retraités	910	1 218	2 128
Retraités percevant un droit direct seul	862	803	1 665
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	59	63
Retraités percevant les deux à la fois	44	356	400
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,1%	5,0%	5,0%

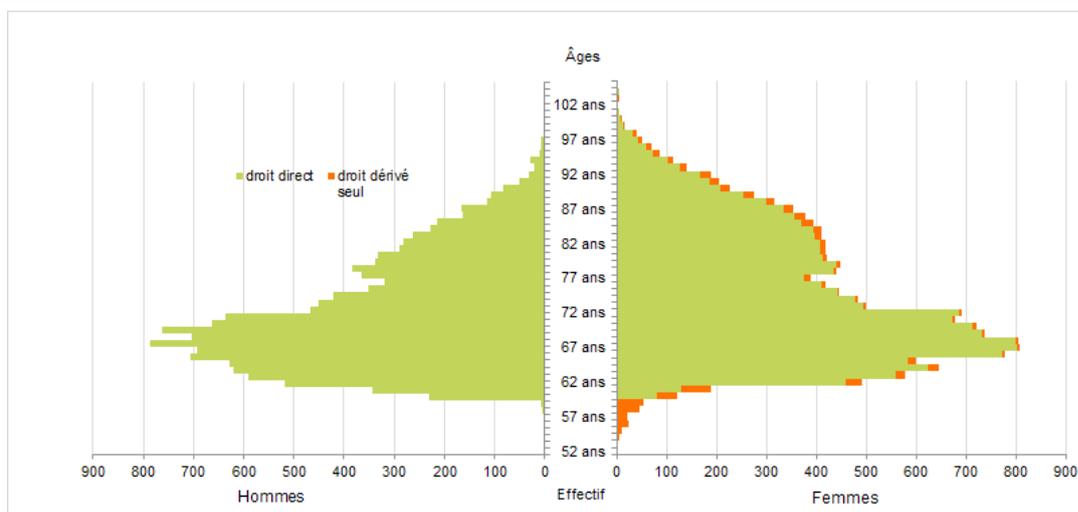
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	697	1 087	1 784
Droits directs (retraites personnelles)	645	768	1 413
Droits dérivés (retraites de réversion)	52	319	371
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	43	66	109
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	343	122	465
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	63,0 ans	62,4 ans
Droits dérivés	73,8 ans	72,0 ans	72,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	30,5%	30,9%	30,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	13 441	16 093	29 534
Retraités percevant un droit direct seul	13 007	10 303	23 310
Retraités percevant un droit dérivé seul	30	733	763
Retraités percevant les deux à la fois	404	5 057	5 461
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	2,9%	2,8%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 334	1 083	4 417
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	75,0 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	941 €	689 €	804 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 170 €	990 €	1 096 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	12,2%	46,7%	30,6%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

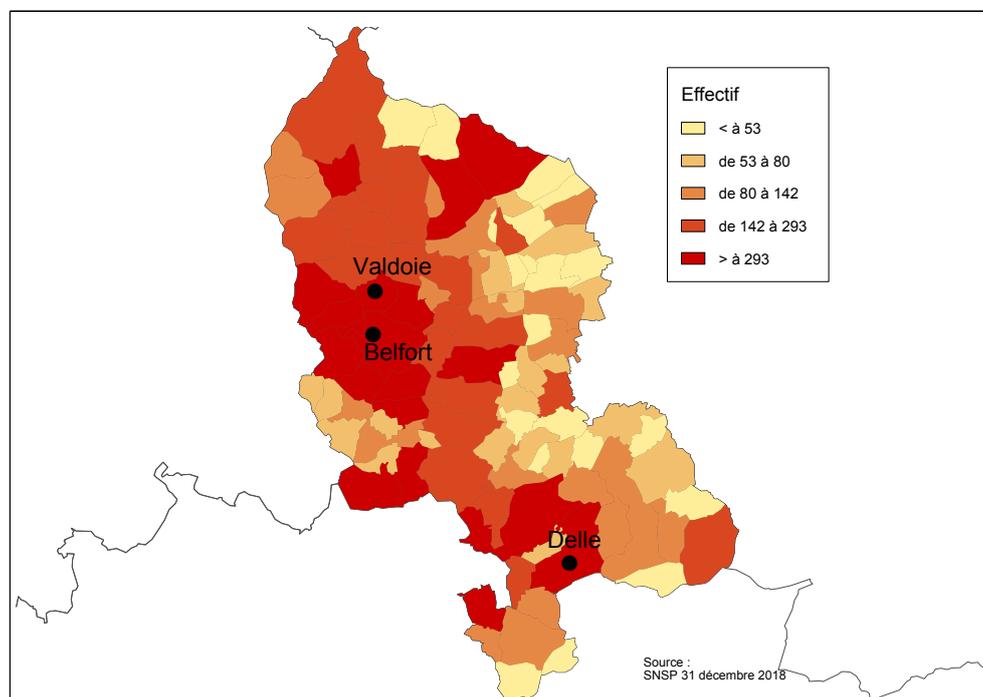
³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Belfort			
Nombre total de retraités	3 663	5 044	8 707
Retraités percevant un droit direct seul	3 512	3 070	6 582
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	270	278
Retraités percevant les deux à la fois	143	1 704	1 847
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,2%	5,8%	6,4%
Valdoie			
Nombre total de retraités	551	728	1 279
Retraités percevant un droit direct seul	531	433	964
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	33	35
Retraités percevant les deux à la fois	18	262	280
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,0%	2,3%	2,2%
Delle			
Nombre total de retraités	556	693	1 249
Retraités percevant un droit direct seul	528	409	937
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	34	35
Retraités percevant les deux à la fois	27	250	277
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,3%	2,3%	2,3%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.